

Limiter les risques liés aux drogues (alcool et drogues illicites)

La prise en compte des risques liés à la consommation d'alcool et de drogues illicites est à la fois une **obligation légale** et une **responsabilité** des organisatrices et organisateurs de manifestations.

Sous le terme drogues sont regroupés l'alcool et les substances illicites ayant un effet euphorisant ou altérant la conscience.

Mettre en place des mesures préventives permet d'améliorer l'**ambiance générale**, de renforcer la **sécurité** (prévention des accidents, de la violence, etc.), d'assurer de meilleures **conditions de travail pour les bénévoles** et de valoriser l'**image globale** de la manifestation.

Avant la manifestation

Respect des prescriptions légales :

- Veiller à l'application stricte des règles en vigueur :
 - Horaires de vente : interdire la vente de boissons alcoolisées entre 4h00 et 10h00 du matin.
 - Protection de la jeunesse :
 - Interdiction de vendre de l'alcool aux moins de 16 ans.
 - Interdiction de vendre des alcopops, boissons distillées ou spiritueux aux moins de 18 ans.
 - Proposer au minimum trois boissons non alcoolisées à un prix inférieur aux boissons alcoolisées, clairement indiquées sur la carte.
 - Afficher les limites d'âge légales pour l'achat et la consommation d'alcool à chaque point de vente.
 - Publicité : la publicité pour de l'alcool est notamment interdite dans et sur les bâtiments destinés à des usages publics, lors de manifestations sportives ou de manifestations auxquelles participent surtout des enfants et des adolescents. Des législations cantonales plus restrictives peuvent également s'appliquer.

Sécurité et mobilité :

- Sécuriser les retours afin de prévenir les accidents de la route :
 - Coordonner les horaires de la manifestation avec ceux des transports publics.
 - Mettre en place des navettes ou transports spéciaux si l'événement se termine tard.
 - Diffuser les horaires des transports avant et pendant la manifestation.
 - Mener des actions de sensibilisation pour que les personnes motorisées s'abstiennent de boire (par ex. programme Be my angel tonight).
 - Collaborer avec des programmes de prévention locaux.

Sensibilisation et formation du personnel :

- Former et sensibiliser le personnel des bars et stands sur les points suivants :
 - Comment refuser la vente d'alcool à une personne en état d'ébriété.
 - Comment vérifier l'âge des clients et refuser la vente si nécessaire.
 - Comment contrôler la quantité d'alcool dans les cocktails servis.
 - Procédure à suivre envers les personnes en état d'ébriété qui se mettent elles-mêmes ou d'autres personnes en danger ou qui perturbent la manifestation.

Prévention et offre :

- S'appuyer sur une charte (comme FestiPlus ou un concept équivalent) pour élaborer une stratégie complète de prévention.
- Proposer une large gamme de boissons non alcoolisées ainsi que de l'eau potable gratuite.
- Privilégier les gobelets plutôt que les bouteilles et canettes pour des raisons de sécurité et de durabilité.

Pendant la manifestation

- Vérifier systématiquement les cartes d'identité pour garantir le respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.
- Refuser la vente d'alcool aux personnes en état d'ébriété, même dans des situations délicates.
- Encourager la présence visible de dispositifs ou stands de prévention.

Après la manifestation

- Établir un **bilan** des mesures mises en place et évaluer leur efficacité.
- Analyser la **perception du public et des médias** concernant la gestion de l'alcool et de la prévention.
- Identifier les **améliorations possibles** pour les éditions futures.